

**Appel à projets Vie étudiante et de Campus
Villes Universitaires d'Equilibre 2022.**

Conseil d'administration du 4 juillet 2022

Délibération 2022/07/CA-078

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

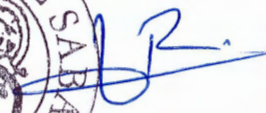
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis de la Commission CVEC ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le financement des projets Vie étudiante et de Campus Villes Universitaires d'Equilibre 2022 pour un montant total de 19 654,34€.

Toulouse, le 4 juillet 2022

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 31

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

